

Préservons Vanosc

ASSEMBLEE GENERALE

29/10/2021



Préservons Vanosc !

Agenda

- Introduction : Jean-Marc
- Notre association : Etat des lieux : Jean-Marc
- L'état du projet : Jean-Marc
- Bilan moral – Les actions de l'année – Patricia
- Vision prospective : Les éoliennes s'invitent dans la politique - Pierre
- Les comptes de notre association : Auguste
- Approbation des comptes – Renouvellement du bureau
- Les perspectives



Notre association : Etat des lieux

Le bureau

- Jean-Marc Serve - Président
- Pierre Pellet – Secrétaire Général
- Auguste Mathevet – Trésorier
- Patricia Mercader – Présidente Adjointe

Combien sommes nous aujourd’hui ? 130 adhérents

2 ans déjà...

Notre site : <http://www.preservonsvanosc.com>



L'état du projet

- ❑ Opposition du Conseil Municipal notifiée par le conseil municipal en février 2021

**Quelles que soient les oppositions, la décision reste au préfet.
L'enquête publique et les oppositions locales restent des éléments décisifs dans la prise de décision du préfet.**

La décision reste AUSSI chez EDPR qui peut renoncer au projet si l'intérêt économique disparaît !

- ❑ Très peu d'informations, une présentation du projet par EDPR au Conseil Municipal en juillet 2021
- ❑ Projet initial de 5 à 7 éoliennes, passé à 5, plus probablement à 3...
- ❑ Prochaine étape **décisive** Enquête publique : 3eme trimestre 2022



Les communiqué du conseil municipal
notifiant son opposition au projet

Parc éolien

Le conseil municipal de Vanosc a tenu ce jour mardi 23 février 2021, devant l'assemblée des Vainancols et a tenu compte de certains avis locaux et politiques de son opposition au projet éolien prévu sur la zone de

Le conseil municipal a tenu ce jour mardi 23 février 2021, devant l'assemblée des Vainancols et a tenu compte de certains avis locaux et politiques de son opposition au projet éolien prévu sur la zone de

1. La transition énergétique nationale et mondiale conduit à des projets d'implémentation de parcs éoliens au sein de territoires et en particulier sur nos territoires ardéchois.

En 1997, lors de la COP 1 à Kyoto, nos dirigeants politiques ont été alertés par les scientifiques sur l'urgence climatique. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.

En 2015, à Paris, la COP 21 établissant de plus en plus de pays, préconise l'utilisation de 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2025, déjà révisés à 2035. C'est un engagement qu'a pris le gouvernement français.

Pour répondre au gaz à effet de serre ont trois causes principales : l'industrie, le transport et la production électrique. Cette dernière est d'ailleurs indispensable aux deux précédentes.

L'éolien est une énergie renouvelable au même titre que la méthanisation, la photovoltaïque, la géothermie, l'hydroélectrique... Cette énergie qui utilise la vent serait une des solutions pour la transition énergétique

et représenterait une alternative aux énergies fossiles et nucléaires.

Elle est associée avec une forte source de gaspillage de l'énergie produite, notamment subventionnée par l'Etat. Elle crée elle aussi des gaz à effet de serre. De plus, elle utilise des matériaux polluants non recyclables (piles). Une installation ne fonctionne que 75 jours par an ce qui correspond à 2,8 % de la production électrique nationale.

Après qu'un pays nous ne sois pas capable d'acheter l'électricité, ce qui sera l'un des risques de XXI^e siècle. Son utilisation ne va pas au-delà de 25 ans : coût de démantèlement et de recyclage à cette courte distance. Les composants contribuent à l'extraction des terres rares, responsable du pillage de certains pays. Enfin elle participe à l'instabilité financière de grands groupes dont les préocupations ne sont pas vraiment écologiques.

3. Pour finir, et avec les incertitudes dont nous venons de faire une petite présentation ébauchant à une telle énergie verte, nous aurons fait bien de mener à bien ce projet.

Malgré, en l'état actuel des connaissances scientifiques, nous, conseil municipal de Vanosc, refusons d'accompagner ce projet qui impose à de petites communes de prendre des décisions qui relèvent d'un enjeu

national et nécessitent une clarté des positions, une vision à long terme et une précaution redoublée et incontournable de ce qui est l'éolien.

Nous ne voulons pas accompagner les débats politiques en matière de transition énergétique et l'incertitude des positions qui en découlent.

Enfin, se focaliser sur la production d'énergie par l'éolien ? Alors que la vraie question devrait être l'économie d'énergie ? Nous voudrions pointer le problème d'une consommation d'énergie plus est obsolescence et dépense et nous aurons dans le mur comme nous le mentionnent les prospectives de Météo France sur le climat en 2100. Nous voudrions faire baisser la consommation d'énergie sur la commune, comme cela est le cas pour l'eau dont la consommation a baissé de 30 %. Nous venons en lien avec le SRE (Syndicat départemental des énergies) pour faire le bilan énergétique de notre commune. Cela va déboucher sur des actions concrètes que nous vous soumettrons.

Sources : IM Jancovici, ingénieur français, spécialiste du climat et de l'énergie. La France a-t-elle des énergies renouvelables, Arno. Sources et vie

Le conseil municipal



Préservez Vanosc !

La présentation du projet par EDPR

PROJET ÉOLIEN DE VANOSC

Chiffres clefs



5 éoliennes,



165 à 180 m de hauteur totale;



18 MW de puissance totale;



40 GWh de production annuelle;



5 ha déboisés au maximum ;



20 M€ d'investissement, dont 20 à 25% consacrés aux travaux de terrassement, génies civil et électrique, que des entreprises locales peuvent prendre en charge;



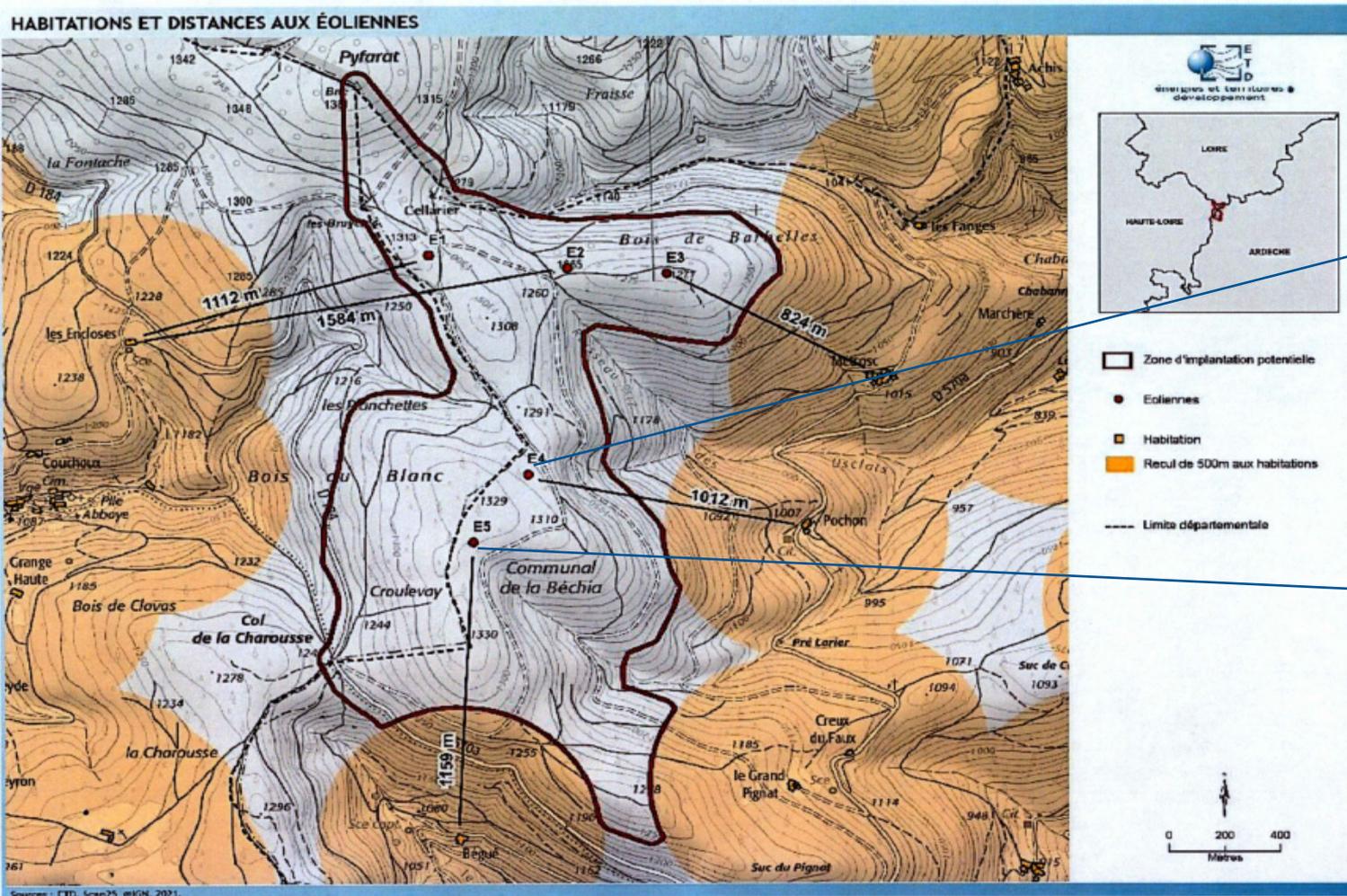
164 000 € annuels de fiscalité versés aux collectivités, dont 32 000 € à la commune, et 80 000€ à l'EPCI.



Préservez Vanosc !

La présentation du projet par EDPR

Un projet qui pourrait se réduire à 3 éoliennes,...



Potentiellement
Pas possible
Nécessite un droit
de passage pas
encore accordé

Pas possible



Préserveons Vanosc !

La présentation du projet par EDPR

PROJET ÉOLIEN DE VANOSC

Calendrier administratif et information du public

2021

Juillet : Finalisation de l'étude d'impacts;

Fin Août: Envoi à la commune de Vanosc
- du Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact,
- de la demande d'avis sur les conditions de démantèlement et de remise en état;

Septembre / Octobre :

- Dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale;
- Présentation du dossier aux élus et aux publics.

Novembre / Décembre: Avis des services de l'état et demandes de compléments;



Préservons Vanosc !

La présentation du projet par EDPR

PROJET ÉOLIEN DE VANOSC

Calendrier administratif et information du public

2022

1er trimestre : Dépôt des compléments,
Saisie de la MRAE (Mission régionale de l'autorité environnementale)

2ème trimestre: Avis MRAE et démarrage de la procédure d'enquête publique

3ème trimestre: Enquête publique, demande d'avis à la commune de Vanosc

2023: Décision du préfet

Le dossier d'autorisation environnementale c'est notamment:

L'étude d'impact environnemental et ses expertises spécifiques (Volet paysager, Volet écologique, Volet hydrogéologique, Volet acoustique);

Les capacités techniques et financières;

L'étude de dangers;



Préserveons Vanosc !

Les actions de l'année - Patricia



Les actions de l'année

- ❑ Site Web <http://www.preservonsvanosc.com>
- ❑ Tracts (2000) et affichages (100)
- ❑ Autocollants (1000)
- ❑ Courriers aux Élus et hauts fonctionnaires
 - Président de Région
 - Préfet
 - Maires (vallée de la Vocance)
 - Conseillers régionaux, généraux, municipaux
- ❑ Courrier a la base Aérienne de Saint-Cyr au Mont d'Or
- ❑ Rencontres
 - Marc-Antoine Quenette
 - Syndicat des Trois Rivières



Mobilisation de tous !
RIEN n'est gagné



Les éoliennes et la politique - Pierre



Les éoliennes s'invitent dans la politique

- ❑ En deux ans, un changement complet de paradigme :
 - 2019 : Rien
 - 2020 : Les municipales
 - 2021 : Les Régionales
 - 2022 : La présidentielle

- ❑ Les éoliennes deviennent enjeu politique

- ❑ Et pourtant, pour nous, **l'enjeu n'est pas politique...**

- ❑ **Les éoliennes seront encore là quand nos politiques seront repartis aux affaires !**
L'enquête publique est l'affaire de tous, pas de nos leaders politiques.



Les comptes de notre Association - Auguste



Les comptes de l'Association

Recettes

Solde 2020	810,00€
129 adhésions	645,00€
Dons	1015,00€
Total	2470,00€

Reste

Compte en banque	1191,06€
Espèces	20,00€
Total	1206,06€

Dépenses

Cotisation Taillard	200,00€
Cotisation FED	40,00€
Cotisation Éole07	30,00€
Cotisation Vent de Colère	40,00€
Repro Service	538,10€
Fournitures impression	57,67€
Autocollants	181,96€
Tracts supplémentaires	94,50€
Pot AG 2020	67,71€
Frais bancaires	14,00€
Total	1263,94€



Les perspectives

Rien n'est gagné – C'est une course de fond

- Réunion publique EDPR, nous préparons une projection
- Le projet d'entrer dans le parc du Pilat : Pas avant 2025. Utilité ?
- Nouveaux affichages forêt et commerces, tracts au printemps
- Tract d'information dans toutes les boites aux lettres de Vanosc
 - Printemps ? Sujets à discuter : Déroulement enquête publique – Procédure - ...
 - Distribution ? Volontaires ?
- Réunion publique à la même période que les réunions d'information à venir (quand ?) d'EDPR
- Toujours la collecte d'adresses mail...
- Autres Idées ?



Le projet du Pilat



 Parc naturel régional du Pilat

OBJECTIF 2041, embarquement immédiat vers un nouveau Parc naturel régional

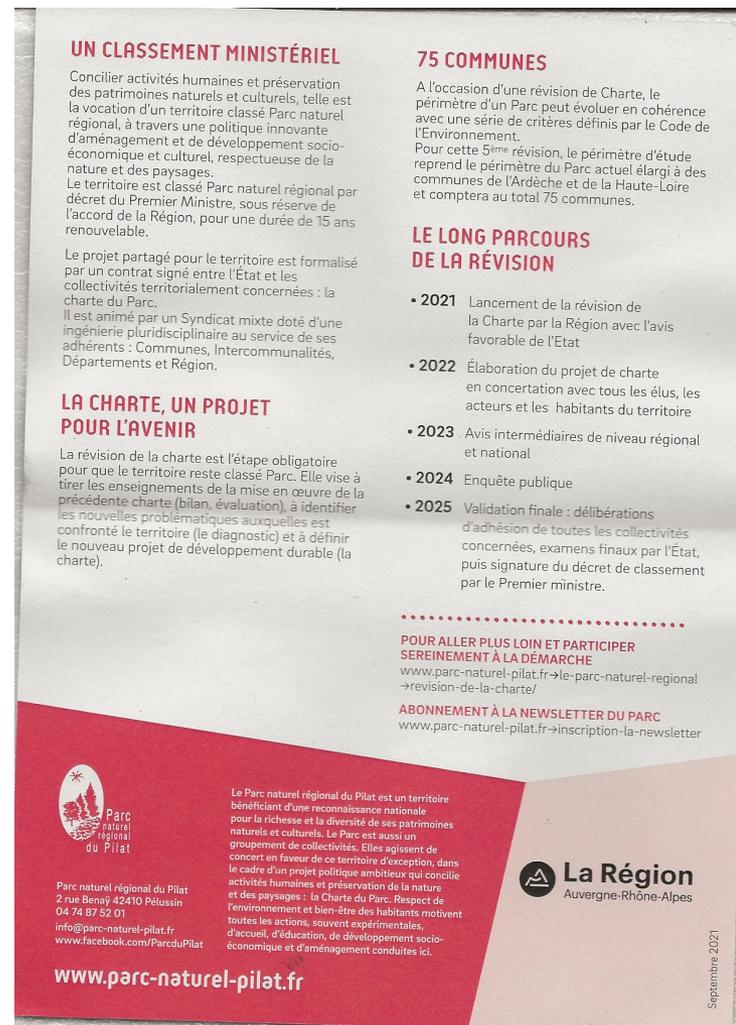
À quoi ressemblera le territoire dans 15 ans ? Le climat aura-t-il changé ? Comment habiterons-nous les villes et les villages ? Comment nous déplacerons-nous ? Quels seront les métiers et les loisirs de nos enfants ? Où iront-ils travailler ?

Ce sont ces questions et bien d'autres auxquelles la nouvelle charte du Parc du Pilat 2026-2041 devra répondre.

Pour PARTICIPER à l'écriture de la nouvelle charte du Parc, Rendez-vous

- **Vendredi 1er octobre à St Marcel-les-Annonay**
salle des fêtes à 18h30
- **Samedi 2 octobre à Trèves**
salle du fautre à 9h30
- **Vendredi 8 octobre à Marthes**
salle des fêtes à 18h30
- **Samedi 9 octobre à la Terrasse-sur-Dorlay**
salle des fêtes à 9h30
- **Vendredi 15 octobre à Maclas**
salle des fêtes à 18h30

Ouverts à tous
Pass sanitaire selon réglementation en vigueur



UN CLASSEMENT MINISTÉRIEL

Concilier activités humaines et préservation des patrimoines naturels et culturels, telle est la vocation d'un territoire classé Parc naturel régional, à travers une politique innovante d'aménagement et de développement socio-économique et culturel, respectueuse de la nature et des paysages.

Le territoire est classé Parc naturel régional par décret du Premier Ministre, sous réserve de l'accord de la Région, pour une durée de 15 ans renouvelable.

Le projet partagé pour le territoire est formalisé par un contrat signé entre l'État et les collectivités territorialement concernées : la charte du Parc.

Il est animé par un Syndicat mixte doté d'une ingénierie pluridisciplinaire au service de ses adhérents : Communes, Intercommunalités, Départements et Région.

LA CHARTE, UN PROJET POUR L'AVENIR

La révision de la charte est l'étape obligatoire pour que le territoire reste classé Parc. Elle vise à tirer les enseignements de la mise en œuvre de la précédente charte (bilan, évaluation), à identifier les nouvelles problématiques auxquelles est confronté le territoire (le diagnostic) et à définir le nouveau projet de développement durable (la charte).

75 COMMUNES

À l'occasion d'une révision de Charte, le périmètre d'un Parc peut évoluer en cohérence avec une série de critères définis par le Code de l'Environnement.

Pour cette 5^{ème} révision, le périmètre d'étude reprend le périmètre du Parc actuel élargi à des communes de l'Ardeche et de la Haute-Loire et comptera au total 75 communes.

LE LONG PARCOURS DE LA RÉVISION

- **2021** Lancement de la révision de la Charte par la Région avec l'avis favorable de l'État
- **2022** Élaboration du projet de charte en concertation avec tous les élus, les acteurs et les habitants du territoire
- **2023** Avis intermédiaires de niveau régional et national
- **2024** Enquête publique
- **2025** Validation finale : délibérations d'adhésion de toutes les collectivités concernées, examens finaux par l'État, puis signature du décret de classement par le Premier ministre.

.....

POUR ALLER PLUS LOIN ET PARTICIPER SÈREINEMENT À LA DÉMARCHÉ

www.parc-naturel-pilat.fr → le-parc-naturel-regional-revision-de-la-charte/

ABONNEMENT À LA NEWSLETTER DU PARC

www.parc-naturel-pilat.fr → inscription-la-newsletter



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

www.parc-naturel-pilat.fr

Septembre 2021



Préservons Vanosc !

Approbation des comptes / Renouvellement du Bureau

- Le bureau soumet aussi a votre approbation les comptes de l'Association, ainsi que la proposition de renouvellement de ses membres.

